

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 43

Artikel: L'Aiguilleur
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Courtiers et marchands de vins.

D'après une statistique établie par le Département de l'agriculture et du commerce, la récolte annuelle moyenne de vin dans le canton de Vaud est évaluée à 25 millions de francs. La réalisation effective, par le producteur, d'un capital aussi considérable prend toujours un temps assez long et s'opère de différentes manières. Quelques propriétaires vendent en vendange, d'autres ont leurs preneurs attirés, mais la plus grande partie de la récolte s'écoule par l'entremise du courtier, qui réside dans les centres vinicoles.

Dans ce cas, le propriétaire lui remet en note la contenance des vases disponibles, avec charge de vendre le vin à un prix déterminé ou au mieux de ses intérêts. Pour remplir son mandat, le courtier écoute ou provoque les offres des acheteurs. Comme ceux-ci deviennent souvent vendeurs, il doit tenir la balance égale entre les parties. De là, un dualisme inévitable entre son intérêt et celui de l'un des contractants.

Mais, disons-le tout de suite, cet agent, « le courtier », se tire à merveille de toutes les situations et triomphe généralement avec un singulier bonheur des difficultés d'interprétation que les lettres ou conventions peuvent offrir.

N'exposant rien financièrement, affranchi par conséquent des soucis cuisants et des émotions corruptrices que donnent les fluctuations du marché, il dispose d'une grande liberté d'esprit pour discuter les causes complexes qui concourent à la hausse ou à la baisse.

La position de la vigne, ainsi que celle des vins en cave, est l'objet de sa constante sollicitude. Aussi, le courtier sait-il toujours étayer ses raisonnements sur des faits. Ses déductions sont quelquefois élevées, presque toujours ingénieuses et assez fréquemment justes. Toutefois, il convient de ne lui demander que ce qu'il peut donner.

Sa vie, c'est le mouvement, le mouvement sur les vins. Dès qu'il s'en produit un, le courtier l'envisage d'un œil calme, l'excite parfois, le soutient toujours.

Tout son talent réside en ceci : arrêter son enthousiasme personnel à temps, afin de ne pas être solidaire des bêtises que commettent ceux qui s'empalent sur le point culminant.

Comme un général d'armée, il tient le fil de toutes ses opérations. Etant aux ordres de deux souverains, il conduit à la fois l'attaque et la riposte. La campagne terminée, fructueusement pour les uns, avec perte pour les autres, le général n'en reçoit pas moins un tribut égal des vainqueurs et des vaincus.

Le courtier n'offre à ses clients qu'une garantie purement morale. Il n'est pas dans nos habitudes qu'il se porte du croire des affaires qu'il traite. D'ailleurs, le taux de la commission qu'il perçoit ne le comporte pas.

La bonne foi, l'honnêteté, le respect de la parole donnée, voilà les gages qu'il met à la disposition de ses mandants, en même temps qu'une habileté incontestable et une grande régularité.

Qualité maîtresse pour tout négociant, la régularité est, pour le courtier, la condition même de son existence.

Quand le vent de la spéculation souffle, que le tourbillon des affaires empoigne même les plus sages, on voudrait qu'il possédât le don de l'ubiquité et on lui a souvent reproché de ne pas l'avoir. Dans ces moments-là, le moindre oubli lui est imputé à crime. Il est vrai qu'un simple oubli peut faire ou défaire une fortune.

On a souvent médité du courtier, mais, chose curieuse, parmi les plaintes que j'ai entendu formuler contre lui, la plupart provenaient de gens qui avaient mal placé leur confiance.

Ce qui reste vrai, c'est que cet intermédiaire est d'un grand secours pour le propriétaire vigneron, qu'il a pris une place prépondérante dans le canton de Vaud et s'est fait indispensable, ce qui, évidemment, est à son éloge.

Il est seulement à regretter que le courtier qui est appelé à conclure des marchés pour des centaines de mille francs n'ait pas, de par une loi, une position officielle.

Il offrirait ainsi plus de garanties et gagnerait certainement en autorité.

Charrière de Bennevis, 22 octobre 1879.

L. C.

L'Aiguilleur.

Nos lecteurs nous permettront de taire le nom des lieux et des personnages dont nous allons les entretenir; plusieurs d'entre eux les connaissent

du reste; ils les ont vus maintes fois dans leurs courses en chemin de fer.

Où, vous l'avez vue, vous l'avez admirée cette délicieuse maisonnette habitée par un aiguilleur de la ligne de l'Ouest et assise au bord de la voie, non loin d'une belle forêt de sapins.

Un jardin des plus coquets, cultivé avec des soins minutieux, entoure la modeste demeure qu'enlace amoureusement de ses bras longs et flexibles la vigne du Canada, empourprée aujourd'hui des teintes de l'automne.

La légère clôture qui limite le petit domaine se tapisse, en été, de plantes grimpantes, de lizerons et de capucines, qui laissent sourire par-ci par-là, aux yeux des passants, la framboise, le cassis, la groseille rouge et autres fruits.

Eloigné de tout centre de population, l'aiguilleur vivait heureux avec sa famille dans cet asile solitaire qu'il adorait, concentrant toute son existence dans l'amour des siens, dans la culture de ses fleurs, de ses légumes et dans le consciencieux accomplissement des devoirs de son emploi.

Mais la joie et le bonheur ne devaient pas habiter longtemps, paraît-il, sous ce petit toit où règne aujourd'hui la plus grande angoisse, la plus amère douleur.

Qui donc est venu ainsi troubler la paix de ces braves gens et que s'est-il donc passé?...

Hélas! il y a quinze jours à peine, la femme de l'aiguilleur fut appelée subitement à se transporter auprès d'une parente gravement malade et habitant Genève, laissant ses deux petites filles à la garde de son mari. Vers sept heures du matin, celui-ci songea à apprêter le déjeuner que réclamaient les enfants depuis longtemps éveillés. Chose fatale, il ne trouva point de lait dans le pot bariolé placé sur le dressoir de sapin; la mère était partie sans traire sa belle chèvre blanche, qui ne se laisse toucher le pis que par elle.

En général, la chèvre aime d'une affection qu'on pourrait presque appeler intelligente, la pauvre femme qui la nourrit et dont elle est souvent l'unique bien; il n'est pas rare de la voir allaiter l'enfant au berceau, accourir à ses cris et lui tendre sa mamelle avec une sollicitude toute maternelle. Mais, en consentant à vivre parmi nous, la chèvre n'a pas entièrement abdiqué sa nature première; elle a conservé son goût pour l'indépendance; elle est l'hôte de l'homme, jamais son esclave. Docile aux caresses et aux bons traitements, elle n'accorde rien à la force.

Aussi ce fut en vain que l'aiguilleur chercha à lui tirer une goutte de lait pour le repas de la famille. L'animal se montra revêche, entêté et protesta énergiquement des pieds, des cornes et de la queue. Après avoir essuyé maintes ruades, après avoir usé de tous les moyens conciliants, de tout ce que la douceur et les bons procédés peuvent avoir d'influence sur une chèvre, l'idée d'une dernière tentative lui vint à l'esprit, celle de prendre des vêtements de femme. Il saisit au hasard et sans

s'inquiéter de l'harmonie des couleurs, une jupe jaune à grands ramages, un mantelet bleu et un bonnet à dentelles, dont il s'attiffa à la hâte, espérant que, trompée par ce subterfuge, la bête serait plus traitable; mais au moment où il s'apprêtait à la traire, un coup de sifflet se fit entendre et le brave homme, pris à l'improviste, courut à son poste.

La locomotive file à toute vapeur, le chef de train remarque avec étonnement que le service est fait par une femme et en prend note sur son calepin.

Le contrôleur reste stupéfait à la vue de l'être fantastique qui tient en mains le levier de l'aiguille; il n'en croit pas ses yeux.

Le lendemain, une plainte est portée contre le pauvre employé, suspendu de ses fonctions jusqu'à l'entier éclaircissement des faits, sur lesquels une enquête s'instruit. Ce malheureux, qui croit qu'un aveu le privera, lui et sa famille, de tout moyen d'existence, à l'entrée de l'hiver, demeure dans un mutisme complet. Sa femme déclare qu'elle ignore ce qui s'est passé, crainte de compromettre son mari, tout en le couvrant de ridicule.

Le chef de train maintient sa déposition, tandis que le contrôleur ne peut rien affirmer, tant cette apparition bizarre laisse de doutes dans son esprit.

« Si c'est une femme, dit le chauffeur, c'est une femme à barbe, j'ai vu sa moustache. »

Telle est la situation.

Espérons que le jour se fera sur toute cette affaire, peu grave en soi, et que l'administration des chemins de fer reconnaîtra l'innocence de son employé, dont elle ne voudra certainement pas briser la carrière pour les caprices d'une chèvre qui n'a pas la conscience de ses actes, ni du mal incalculable qui pourrait en résulter. L. M.

Une fabrique de poulets

Il s'est créé dernièrement, dans les environs de Marseille, une nouvelle industrie encore peu connue, mais qui a déjà acquis une importance considérable. C'est la production de poulets pratiquée au moyen de l'incubation artificielle.

L'idée de se passer de couveuses naturelles pour faire éclore les œufs n'est certainement pas nouvelle, car les Chinois et les Egyptiens l'exploitaient depuis des milliers d'années; mais il a été encore impossible de l'implanter dans nos contrées d'une manière sérieuse et de l'exploiter en grand, malgré les nombreux essais tentés à diverses époques. Chaque procédé péchait par un point capital; il y avait tantôt manque de chaleur, tantôt trop ou trop peu d'humidité, ou bien encore une aération incomplète.

Il ne s'agissait donc rien moins que de trouver le degré précis de chauffage, d'humidité, d'aération où le couvoir artificiel serait dans le cas non seulement de remplacer la couveuse naturelle, mais de la suppléer avantageusement.